

Loi Littoral : manif écolo au Lavandou, hier

Scène surréaliste hier après-midi, dans les locaux du service municipal de l'urbanisme au Lavandou : Martine Lafontaine et Dominique Rogovitz, président le bureau de l'Association de défense de l'environnement de Bormes et du Lavandou (Abdel), se sont présentés en compagnie d'une dizaine d'adhérents de l'association, pour obtenir les documents publics (permis de construire, etc.) qu'ils

essaient de consulter en vain depuis un an. Sans succès ! L'employée en faction leur a de nouveau refusé l'accès à la vingtaine de dossiers dont ils souhaitent avoir connaissance pour recours en violation de la loi Littoral. « *Cette décision ne dépend pas de moi, mais du maire et de l'adjoint à l'urbanisme M. Capezzone* », a précisé la jeune femme. L'Abdel dénonce la mainmise de

l'adjoint à l'urbanisme, M. Capezzone, entrepreneur immobilier en activité, bien connu sur le Lavandou, sur un certain nombre de dossiers urbanistiques, attaqués en vertu de la loi Littoral par l'association. L'Abdel a jusqu'à présent gagné la quasi-totalité de ses innombrables recours sur Le Lavandou où elle officie depuis 20 ans. Le maire les a rencontrés. A suivre...



Hier, une dizaine de membres de l'Association de défense de l'environnement de Bormes et du Lavandou espéraient consulter des documents publics en mairie. Peine perdue.